

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2007049**

**Signataire : SL/ED/NH**

**OBJET : Vente d'un véhicule réformé.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant l'état de vétusté du véhicule,

Vu la publicité lancée par la ville et parue dans le journal « le Parisien »,

Vu les propositions de rachat des sociétés SANITRA SUEZ, HYDRAULIQUE  
MAINTENANCE TRAVAUX ET HYDROCARBURES.

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE :** Approuve et autorise la cession à la société SANITRA SUEZ du véhicule détaillé sur l'annexe, au montant total de 20 000 €.

La recette sera imputée au budget de l'exercice en cours sur la ligne 103.775.020

Le Maire